



FONDATION MAISON DU MAROC

Informations pratiques à l'attention des résidents

La Maison dispose de deux types de logements : des chambres pour étudiants (11 à 15 m²) et de studios pour chercheurs (18-20m² et 32m²).

Tous les logements de la Maison du Maroc sont équipés du mobilier nécessaire aux besoins quotidiens des résidents :

- Literie complète (draps, couvertures, oreillers). Le linge de toilette n'est pas fourni.
- Sanitaires privatifs complets (lavabo, douche et WC)
- Bureau de travail avec chaises
- Armoires murales de rangement et étagères
- Réfrigérateur
- Accès au réseau Internet (câble RJ45 non fourni)
- Poste téléphonique avec numéro personnel et appels entrants directs (système SDA)

Les studios disposent en outre d'une kitchenette privative.

Le personnel de ménage procède chaque jour (du lundi au vendredi) à l'aération des chambres et vide les poubelles. Le ménage est assuré une fois par semaine et les draps sont changés tous les quinze jours.

Pour les besoins des résidents étudiants, des cuisines collectives sont mises à disposition (du 1^{er} au 5^{ème} étage), équipées de casiers individuels, de plaques de cuisson, de four micro-ondes et de four. Les ustensiles de cuisine ne sont pas fournis.

Des locaux communs sont mis à la disposition des résidents :

- Salle Informatique équipées de 8 postes et une imprimante
- Salle de travail et de réunion
- Laverie équipée de 3 machines à laver, 3 sèche-linges et de tables de repassage
- Cafétéria, avec un coin TV
- Le Règlement Particulier de la Maison précise les règles à observer par les résidents.



REDEVANCE DE SÉJOUR

(Par mois et par résident, du 1^{er} au dernier jour du mois calendaire

pour un séjour supérieur à 4 mois)

Logement	Petite Chambre (lit individuel)	Chambre Standard (lit individuel)	Grande Chambre (lit individuel)	Studio Standard (lit double)	Grand Studio (lit double)
Résident-Etudiant	400,00	450,00	465,00		
Résident-Chercheur				585,00	685,00

- L'admission n'est effective qu'après le versement de la redevance pour le premier mois de séjour et d'un dépôt garantie, équivalent à la redevance mensuelle plus 5 € pour la carte d'accès au logement.
- Le remboursement du dépôt de garantie est effectué à la fin de séjour après l'état des lieux de sortie (Cf. Règlement Particulier)
- La redevance mensuelle doit être payée avant le 5 du mois en cours.
- Toute quinzaine commencée est due (du 1er au 15 et du 16 à la fin du mois).
- Lit supplémentaire : 10 €/jour (à demander 3 jours ouvrables au moins avant l'arrivée de l'invité)
- Perte de carte (y compris service de carte annulation obligatoire) : 5 €
- Ouverture de porte (Carte oubliée) : 2 €

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

Souad ZAYED (Responsable des Admissions de la Fondation Maison du Maroc)

Tél : 01 58 10 33 04

Email : admissions@maisondumaroc.net